

SODAVI

SCHÉMA D'ORIENTATION DES ARTS VISUELS EN OCCITANIE

ÉTAPE 1

Synthèse de la concertation

Le SODAVI – Schéma d’orientation pour le développement des arts visuels est une démarche de concertation initiée par l’Etat, Ministère de la Culture – Drac Occitanie et la Région Occitanie. Outil de construction conjointe des politiques publiques en faveur des arts visuels, Le SODAVI a pour objectif de renouveler les modes de partenariats et d’actions entre les collectivités et les acteurs du secteur dans le but de développer la scène artistique régionale, en accord avec la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine.

Air de Midi, réseau régional d’art contemporain a assuré la coordination de la première phase de cette démarche ouverte à l’ensemble du secteur, et ayant abouti à la production du présent document. Un comité de pilotage a été mis en place à l’issue des journées professionnelles organisées par Air de Midi en février 2017 à Toulouse (200 participants).

Il a rassemblé les 2 Conseillères Arts Plastiques - DRAC Occitanie, les 2 chargées de mission Art Contemporain de la Région Occitanie, les 6 membres du bureau d’Air de Midi et 3 représentants des artistes.

Ce comité a travaillé, en amont et en aval de la réunion de lancement du SODAVI, le 7 juillet dernier à Montpellier, à un diagnostic partagé des arts visuels à l’échelle de la Région. La synthèse des échanges entre artistes, responsables et membres des équipes des structures de production et de diffusion, élus et techniciens des collectivités, professionnels indépendants (150 personnes) a servi de socle à l’analyse de l’état des lieux et aux préconisations présentées ici.

Ce document doit maintenant permettre que soient mises en œuvre des actions concrètes et coordonnées, par les acteurs publics et les professionnels.

SOMMAIRE

1. CONFORTER ET DÉVELOPPER LE MILIEU PROFESSIONNEL EXISTANT

PAGE 6

2. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE PRODUCTION ET DE TRAVAIL DES ARTISTES

PAGE 9

3. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DIFFUSION DES ŒUVRES ET DES ARTISTES

PAGE 12

4. SOUTENIR UNE LOGIQUE DE RÉSIDENCE À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

PAGE 14

5. RENFORCER LA MOBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE, HORS ET VERS LA RÉGION

PAGE 16

6. DÉVELOPPER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

PAGE 18

7. DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

PAGE 21

8. COMMUNIQUER ET INFORMER

PAGE 23

1. CONFORTER ET DÉVELOPPER LE MILIEU PROFESSIONNEL EXISTANT

Conforter et développer le milieu existant passe par une politique volontaire d'inscription durable et mobile des artistes sur le territoire régional, par la connaissance et l'échange entre artistes, opérateurs privés et publics, pouvoirs publics, au service des artistes et des publics.

BESOINS IDENTIFIÉS

- Renforcer le soutien aux lieux de création et diffusion afin qu'ils puissent mettre en œuvre et favoriser un changement de paradigme : sortir de la culture de la gratuité en direction des artistes.
- Fédérer l'ensemble des acteurs pour œuvrer à la structuration du secteur.
- Soutenir l'ensemble du secteur des arts visuels (artistes et structures) pour favoriser son développement régional, national et international.
- Valoriser tous les acteurs dans leurs compétences.
- Favoriser la rencontre de tous les opérateurs identifiés du secteur, labellisés et non labellisés, pour un repérage élargi et efficace des forces artistiques existantes et émergentes.

ATTENTES

1.1 / Adopter une charte des bonnes pratiques pour les artistes et les équipes

- Les acteurs de l'art, les artistes, les partenaires institutionnels se donnent comme objectif de mettre en place, ensemble, à l'échelle de la région, voire au-delà, un cadre réglementaire, défini collectivement, avec des engagements réciproques.
- Adopter une charte éthique régionale des bonnes pratiques sur la base de celle de l'Economie Solidaire de l'Art qui reconnaisse les 5 points suivants:
 - Appliquer une logique de rémunération pour tout

- exposition, diffusion ou publication d'une création (plastique, graphique, textuelle, photographique, curatoriale)
- Prendre en charge des frais de production et de déplacement.
 - Rémunérer la participation des artistes aux conférences, montages, répétitions, workshop...
 - Rémunérer les artistes lauréats et non lauréats qui candidatent à des appels à projet pour la production fournie
 - Déterminer la rémunération en proportion du budget et de l'ambition de chaque structure hôte.
- Conditionner l'attribution des fonds publics au respect du droit des artistes, des droits des salariés de structures culturelles.

1.2 / Créer des espaces de concertations, de collaborations

- Favoriser les réseaux pour la coordination, la mutualisation, etc.
- Créer des dynamiques artistiques régionales entre lieux culturels, en créant par exemple un temps fort annuel // ex : 25 ans DCA.
- Accompagner la structuration des artistes, associer les représentants de l'URSSAF, du service des impôts, de la CAF, de Pôle emploi aux concertations professionnelles afin de créer une culture commune des parcours de l'artiste au service d'une meilleure prise en compte de la spécificité des artistes et d'une implication administrative.
- Proposer la gratuité d'accès pour tous les acteurs de l'art, dans tous les lieux de diffusion.
- Faciliter la participation matérielle des artistes aux journées de concertation professionnelle.
- Faire participer plus largement les artistes aux conseils d'administration des lieux d'art et aux comités d'attribution des aides.
- Favoriser la co-construction des politiques publiques en faveur des arts visuels en impliquant l'ensemble des partenaires publics à tous les échelons territoriaux.
- Proposer les arts visuels comme prochain thème de la CTAP Culture.

1.3 / Renforcer le soutien des pouvoirs publics aux institutions culturelles

- Développer et renforcer les conventionnements pluri-annuels.
- Attribuer les fonds publics sous condition du respect des droits des artistes, des droits des salariés des structures culturelles (cf. Chapitre 4 - Améliorer conditions de travail et de production des artistes).
- Accompagner la structuration professionnelle : contrats aidés longue durée, valorisation de l'expérience, apprentissage...
- Simplifier et harmoniser les dossiers administratifs entre l'Etat et les collectivités territoriales.

- Renforcer et élargir les aides à la création.

1.4 / Inscrire les arts visuels dans les politiques publiques en regard des droits culturels

- Travailler sur le décloisonnement avec d'autres secteurs : Tourisme (voir 7.3)...
- Elargir la réflexion aux diversités culturelles (Cf : Déclaration de Fribourg).

2. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE PRODUCTION ET DE TRAVAIL DES ARTISTES

La mission d'aide à la création est une mission de service public : elle contribue directement à l'économie du secteur et à sa structuration. Plus largement, chaque région a un intérêt culturel, économique, social, à améliorer les conditions de production et de travail des artistes sur son territoire. Cependant, comme les mutations et les innovations technologiques ont sensiblement modifié les pratiques artistiques, les changements du paysage culturel survenus ces dernières années ont largement contribué à en modifier les conditions de travail et de production.

BESOINS IDENTIFIÉS

- Soutenir les espaces de travail partagé (co-working, Fab-Lab) inspirés par les ateliers collectifs d'artistes.
- Consolider les soutiens à l'installation d'espaces de travail individuels.
- Développer les aides à l'équipement.
- Renforcer les aides aux structures.

ATTENTES

2.1 / Développer l'accès aux ateliers pour les artistes

- Produire un diagnostic de l'existant.
- Soutenir les ateliers par des aides à l'équipement et au loyer. Par exemple en créant l'ALM : l'atelier à Loyer Modéré.
- Accompagner l'accession des artistes aux logements grâce à la création d'un fonds de garantie, porté par les bailleurs sociaux, les communes et les

- agglomérations d'une part, la Région et l'Etat d'autre part.
- Renforcer les aides des collectivités territoriales pour la construction et/ou l'aménagement d'ateliers.
 - Informer et sensibiliser les collectivités territoriales (communes, communautés de communes) sur les démarches dites de présence ou de permanence artistique, dans des bâtiments désaffectés ou destinés à la destruction (baux précaires), et dans les programmes urbains (baux pérennes), tout en signifiant que ces réponses temporaires ne peuvent être que des solutions d'urgence.
 - Développer les espaces partagés, qui permettent une porosité des relations et une ouverture à d'autres pratiques entre les acteurs. Ils sont à lier à la dynamique des tiers-lieux, dont l'objectif est de créer une forme d'attraction en générant un programme associé et géré par une communauté artistique.
 - Encourager la création de collectifs d'artistes, porteurs d'autonomie individuelle et de solidarité. Les collectifs permettent d'échanger certains savoirs, d'atténuer le poids de la concurrence entre les artistes et de mutualiser certaines dépenses qui sont communes à toute activité. Parce qu'ils permettent une mutualisation des espaces et des outils, une mise en réseau, une formation continue et horizontale, ils sont aujourd'hui les modèles les plus efficaces d'espace de travail artistique.
 - Favoriser le développement d'espaces de co-working, pour la mutualisation des moyens, briser l'isolement des acteurs, générer de la solidarité et encourager les nouvelles pratiques et la transdisciplinarité. Ces espaces communs de travail permettent la circulation des informations et la nécessaire pluri-activité des artistes : régie, médiation, graphisme, activités annexes, qui rendent réaliste le développement de la filière. Cela permettra aussi d'accroître l'attractivité des territoires sur lesquels ils sont implantés.
 - Développer la création d'environnements relevant du champ de l'économie sociale et solidaire.
 - Le milieu rural ne doit pas être oublié dans l'implantation de ces espaces.
 - Développer l'utilisation temporaire des lieux disponibles à certaines périodes de l'année (ateliers d'écoles, ateliers de centres culturels...).

2.2 / Aider à la production des œuvres

Si nous voulons développer les bonnes pratiques c'est-à-dire, rémunérer les artistes, il est nécessaire, dans le même temps, de les soutenir dans leurs productions.

ATTENTES

- Développer les aides à la production d'œuvres (achat de matériel, transport, construction...) dans le cadre des résidences et/ou des expositions.
- Soutenir l'émergence artistique par des aides à la production d'œuvres, à la première exposition, la première édition, à destination à la fois des artistes diplômés des écoles supérieures d'art de la région et ceux qui ont empruntés d'autres cursus, en tout début de carrière.
- Développer la commande artistique publique en partenariat avec les Nouveaux

- Commanditaires
- Inciter les collectivités à tous les échelons à appliquer le 1% artistique sur leur territoire.
 - Valoriser la mise en commun des moyens de production et la mutualisation des compétences entre artistes, en prenant l'exemple des Prestations Technologiques Réseau (PTR) mises en place par les Chambres de commerce et d'industrie. Un catalogue des compétences est à réaliser.

2.3 / Améliorer les conditions de travail des artistes

- Pour permettre de développer de façon pertinente la filière, une réflexion de fond s'impose quant aux statuts des artistes. Ils doivent se mobiliser et s'organiser pour engager cette évolution de leur existence sociale.
- Pour inscrire leur activité dans une économie viable, ils doivent multiplier leurs pratiques artistiques et affirmer des compétences plus larges : enseignement, régie, médiation, graphisme formation...

ATTENTES

- Créer un lieu ou une ressource pour des conseils adaptés aux artistes-auteurs afin qu'en tant que producteur ou coproducteur de leurs œuvres, ils en maîtrisent le devenir.
- Informer les artistes des possibilités d'adhérer aux entités qui défendent leurs intérêts, notamment aux syndicats et/ou aux sociétés d'auteurs.
- Favoriser un marché de proximité, en «formant» de nouveaux collectionneurs sensibles et en soutenant l'émergence de nouvelles galeries en Région.
- Tendre à un accompagnement des programmes de formation (initiale et continue) des artistes à la pluri-activité par l'Etat et la Région.

3. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DIFFUSION DES ŒUVRES ET DES ARTISTES

La diffusion de la création contemporaine est une mission de service public partagée par l'ensemble des acteurs des arts visuels. Elle consiste autant à donner les moyens à l'artiste de s'exprimer qu'à donner à voir la création aux publics. C'est sur la diffusion que reposent d'autres missions de services publics, telles que la découverte et l'éveil à la création, l'accès aux œuvres et aux savoirs, l'éducation artistique. L'ensemble des supports de diffusion constituent un écosystème qui assure une visibilité aux artistes et un accès du public à l'art.

BESOINS IDENTIFIÉS

- Sécuriser le fonctionnement du réseau de diffusion culturelle existant sur le territoire régional.
- Soutenir la diffusion de la création artistique dans la diversité de ses formes et des dynamiques qui en sont à l'initiative.
- Favoriser les projets mutualisés entre acteurs culturels.

ATTENTES

- Soutenir les structures de diffusion et les projets de diffusion, afin de consolider le maillage existant.
- Établir un conventionnement pluriannuel des structures, afin de créer des points de repère et des lieux ressource dans le réseau de diffusion.
- Soutenir la diversité des modes de diffusion : publication de livres d'artistes, de catalogues, de recueils de critiques d'art, d'éditions numériques.

- Soutenir les initiatives, qu'elles soient portées par des acteurs privés (galeries, artistes) ou institutionnels (lieux publics ou associatifs) contribuant à la dynamique de diffusion des arts visuels.
- Affirmer le principe de l'équité territoriale sur l'ensemble du territoire régional, condition de l'existence d'artistes en région et gage d'un accès égal des citoyens aux arts.
- Favoriser les prêts de matériels par des structures ressources au service de la diffusion (moyens techniques dont numériques, parc de matériel). La mutualisation d'outils ou de ressources est une dynamique qui permet des économies d'échelles et une meilleure diffusion de la création.
- Favoriser par des aides spécifiques les projets de collaboration : coédition, coproduction d'œuvres ou d'expositions.
- Repérer et soutenir les initiatives de mutualisation de moyens humains, de moyens de production et les dynamiques singulières d'inscription sur un territoire et de relation aux habitants, pour une culture durable.
- Programmer une journée «Ateliers Ouverts» à l'échelle de la région.

4. SOUTENIR UNE LOGIQUE DE RÉSIDENCE À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

Les résidences de recherche et/ou de production constituent des étapes souvent nécessaires dans le parcours de l'artiste et du commissaire, et doivent leur permettre de développer leur travail dans de bonnes conditions. Sous la forme de la mise à disposition d'un lieu de travail, d'un temps de réflexion, d'expérimentation, d'échange, de production ou de présentation, les résidences sont essentielles pour la recherche et le développement des pratiques artistiques. Elles sont en outre, des outils de valorisation des territoires.

BESOINS IDENTIFIÉS

- Si les dispositifs de résidence peuvent être très différents et s'adapter aux conditions matérielles (locaux, moyens, ...), tous doivent privilégier les bonnes pratiques (contrats, rémunérations, conditions d'accueil, liberté de l'artiste ...) et accompagner l'artiste dans sa recherche (mise en réseaux, contacts professionnels, critiques associés, mobilité...)
- Elles sont aussi un moment privilégié et rare pour le public qui a ainsi l'occasion de pénétrer ponctuellement dans l'espace de l'atelier, et donc de partager l'expérience de l'œuvre en chantier.
- Ces moments d'échanges sont propices à l'élaboration d'une parole de l'artiste sur son travail, qui peut être aidé en cela par une lecture critique associée.

ATTENTES

4.1 / Aider à la création et la recherche

- Faciliter les passerelles entre formation initiale et résidences. La résidence est souvent une première étape de socialisation et de professionnalisation des artistes : rencontre avec le milieu professionnel, rencontre avec d'autres artistes et d'autres pratiques artistiques.
- Accompagner les résidences d'une attention critique : un texte, une édition. Prévoir une bourse de production dédiée à l'écriture d'un texte pour un jeune artiste.
- Permettre des conditions de résidence adaptées au contexte familial et personnel des artistes.
- Favoriser la dimension pluri-disciplinaire des résidences par des dispositifs de soutien à la production et à la diffusion de projets trans-disciplinaires portés par plusieurs structures de disciplines différentes sur un même territoire.
- Créer des résidences conjointes, des appels à projets et des programmes associant artistes et chercheur-euse-s, y compris dans des lieux d'accueil non dédiés à la création artistique. Favoriser la rencontre entre artistes et doctorants autour de projets communs de recherche.
- Développer des résidences de recherche à destination des artistes, sur des temps longs.
- Développer des résidences d'artistes non conditionnées à des temps d'animation ou de médiation auprès du public, et non tournées vers la création d'une œuvre-objet aboutie (l'œuvre pouvant consister en la situation produite dans le cadre de la démarche).
- Aider les artistes régionaux invités à des résidences hors région en France et à l'international (voir chapitre 5)
- Favoriser la création par la mise en place de résidences croisées avec des partenaires en France ou à l'international (voir chapitre 5)

4.2 / Sensibiliser de nouveaux publics

- Diversifier les lieux de résidences et leur ouverture ponctuelle au public.
- Développer les résidences en milieu scolaire dans les collèges, lycées, universités, en les encadrant par un cahier des charges et des conventions pluriannuelles avec les établissements.
- Soutenir les établissements scolaires équipés d'un lieu d'exposition et inciter les établissements à lier résidence et exposition.
- Développer le principe de résidence en entreprise : faire reconnaître l'apport des artistes et des projets artistiques aux entreprises, en termes culturels et humains, en termes de compétences et de savoir-faire, ainsi que dans l'approche de l'innovation et du développement technique et technologique.

5. RENFORCER LA MOBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE, HORS ET VERS LA RÉGION

BESOINS IDENTIFIÉS

- Favoriser la circulation des artistes, des idées et des projets.
- Faire connaître et reconnaître à l'échelle nationale et internationale les acteurs de l'Occitanie.
- Organiser la mobilité des acteurs régionaux.
- Favoriser les projets internationaux sur le territoire régional.

ATTENTES

5.1 / Faire connaître et reconnaître à l'échelle nationale et internationale les acteurs d'Occitanie

- Favoriser et développer les collaborations entre les acteurs des arts visuels et les accords de coopération, les relations transfrontalières.
- S'appuyer sur le réseau de jumelage déjà existant sur le territoire.
- Utiliser et maximiser les flux liés aux déplacements de toute nature (tourisme, économie, mutualisation entre les lieux) qui traversent la région.
- Favoriser et développer les collaborations entre les acteurs des arts visuels impliqués à l'international et les secteurs d'activités comme le tourisme qui disposent de compétences et de réseaux.

5.2 / Développer l'accueil en Occitanie d'artistes et de commissaires français et étrangers

- Organiser chaque année un « Curator Tour », un voyage de commissaires d'exposition hors région ou à l'étranger. Sur cette base, favoriser les visites

d'ateliers dans la journée et en soirée, proposer la découverte des lieux par des programmations événementielles.

- Développer les résidences d'artistes et de commissaires internationaux en s'appuyant et renforçant les structures existantes.
- Etudier l'opportunité d'une « Cité des arts Occitanie » en synergie avec le territoire.

5.3 / Organiser la mobilité hors région des acteurs régionaux

- Réactiver le partenariat entre l'Institut Français et la Région Occitanie pour faciliter la mobilité des acteurs.
- Mettre en place et poursuivre les aides à la mobilité pour les artistes : aide à l'exposition, aide à la résidence.
- Simplifier les démarches administratives et raccourcir les délais. Le calendrier d'attribution des aides doit pouvoir s'adapter à des invitations arrivées en cours d'année.
- Mettre en place et poursuivre les aides à la mobilité pour les commissaires d'expositions et directeurs de structures du territoire : sur la base d'un projet, favoriser les voyages de recherche et prospection.

5.4 / Développer et encourager les projets hors région et internationaux via des actions que sont les résidences, les expositions et les éditions

- Mettre en place et poursuivre les aides à l'exposition en national et à l'international (via le partenariat avec l'Institut Français pour l'international).
- Mettre en place et poursuivre les appels à projets pour les résidences croisées hors région et à l'international.
- Soutenir les co-éditions qui se pensent et se développent à une échelle nationale et internationale.
- Accompagner financièrement et techniquement les acteurs engagés dans les programmes européens.

6. DÉVELOPPER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

BESOINS IDENTIFIÉS

- Développer la formation continue et professionnelle.
- Améliorer la professionnalisation des étudiants.
- Accompagner les diplômés et jeunes professionnels.
- Encourager l'affirmation des vocations artistiques.

ATTENTES

6.1 / Soutenir et encourager l'éducation artistique sur le territoire

- L'Éducation artistique est le premier lieu où la « vocation artistique » peut s'exprimer.
- S'appuyer sur les volontés ministérielles et les dispositifs déjà en place pour mettre en lumière des projets innovants dont l'objectif serait de fluidifier le passage du second degré et l'enseignement supérieur.

6.2 / Reconnaître et valoriser la formation initiale des artistes au sein des programmes régionaux d'enseignement supérieur

- Il revient aux Écoles supérieures d'art qui délivrent des diplômes de grade Master du Ministère de la Culture, d'assurer, sur le territoire, la formation initiale des artistes. Ces formations - à ce jour non soutenues par la Région - devraient faire l'objet d'une inscription identifiée dans le SRESI, schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, dont la Région a à charge la définition et la mise en œuvre, par une concertation avec les acteurs et les collectivités territoriales.

6.3 / Développer la formation continue

- Pour former l'artiste, il convient de l'accompagner dans le développement de son projet de création d'activité professionnelle. Au-delà des formations techniques, ce sont donc des formations stratégiques qui sont nécessaires :

- Structuration de l'activité d'artiste-auteur
- Connaître et maîtriser le statut d'artiste-auteur : déclarer son activité, statut fiscal, statut social.
- Contractualisation et facturation.
- Budgéter son activité et ses projets.
- Trouver des financements: appels à projets publics/privés, résidences.
- Savoir présenter son travail artistique.
- Stratégie et développement.
- Communication.

Formation vers d'autres métiers

- Diversifier ses activités : régisseur/chargé de production, chargé des publics/ médiateur, plasticien intervenant, enseignant, assistant d'artiste , conseil et formation, scénographie, ...
- Connaître les statuts permettant de gérer une pluri-activité : profession libérale, micro-entrepreneur, coopérative d'activité et d'emploi, portage salarial, couveuse d'activité.
- Articuler des formations "parcours" courtes et longues, qui permettent de répondre aux différents stades de progrès du projet professionnel de l'artiste, et dont la prise en charge financière soit mobilisable par tous, quelle que soit les statuts [artistes-auteurs, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, auto-entrepreneurs...].

Création d'un observatoire régional de la formation pour le secteur

- Formuler des propositions pour l'amélioration des conditions de développement des parcours professionnels des artistes, en particulier en matière de contenus et d'organisation de la formation professionnelle.
- Quantifier et qualifier la diversité des métiers, leur forme juridique et statut fiscal et social, leur volume et leur niveau de qualification respectifs d'une part, leur niveau de rémunération, de pluri-activité et la caractérisation de leurs ressources d'autre part, leur répartition géographique et l'identification des besoins en formation.

6.4 / Développer l'information professionnelle pour tous les artistes (étudiants, artistes en insertion professionnelle ou artistes en activité)

- L'insertion professionnelle se prépare dès la formation.
- Au sein des programmes de formation initiale, grâce à un partenariat entre les Écoles et les professionnels, artistiques (Frac, centres d'art, ateliers d'artistes, résidences), les modules d'informations professionnelles (juridique, fiscal,...), qui pourraient également être ouverts aux jeunes artistes du territoire,

pourraient connaître un renforcement et participer de la professionnalisation des artistes vivant et travaillant sur le territoire. La mise en œuvre de ces programmes permettrait d'accompagner au mieux l'émergence artistique du territoire et le développement d'une scène identifiée au niveau national et international.

- L'accompagnement à l'insertion professionnelle des artistes bénéficiaires du RSA doit s'appuyer sur l'orientation de ceux-ci par les conseils départementaux vers des opérateurs professionnels du secteur des arts plastiques et de la formation.
- Création d'une plateforme régionale de ressources
Des informations professionnelles pourraient être partagées en ligne :
 - Kit formation : les droits et les offres en région
 - Kit pro artistes : les droits et les obligationsVoir chapitre 8.1 p 23

7. DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

ENJEUX

- Développer les relations entre art & économie.

ATTENTES

7.1 / ENCOURAGER LE MÉCÉNAT ET LA PRATIQUE DE LA COLLECTION D'ART CONTEMPORAIN

La pratique du mécénat est encore peu développée, en région, dans le champ des arts visuels. Malgré quelques initiatives récentes sur le territoire (Mécènes du Sud à Montpellier Sète, Mezzanine Sud à Toulouse) ces exemples devraient pouvoir se multiplier.

Quant aux collectionneurs, ils sont encore peu visibles sur le territoire.

D'autres initiatives doivent pouvoir y naître, en mettant en place des actions visant à développer la pratique du mécénat et plus encore de la collection d'art contemporain :

- Organiser des rencontres avec les Chambres de Commerce et les organisations économiques du territoire
- Développer des bourses de création, des prix, le soutien à des expositions.

7.2 / DÉVELOPPER LA PRÉSENCE DES ARTISTES DANS LES ENTREPRISES

Avec son programme « Art & entreprises », le Ministère de la Culture a permis la rencontre d'artistes et de chefs d'entreprises mais aussi des salariés qui y travaillent, cela par l'organisation de résidences artistiques de création et de production.

- Un tel dispositif pourrait être mis en place sur le territoire régional qui comporte une industrie de pointe (domaine aérospatial), de très nombreuses PME et PMI ainsi qu'un important secteur dédié aux services.
- Un autre programme pourrait naître, avec, notamment, la présentation

d'œuvres au sein des entreprises. Les Frac Occitanie-Montpellier et Occitanie-Toulouse ont déjà expérimenté ces échanges qui gagneraient à être renforcés par la présence d'œuvres d'artistes vivant sur le territoire.

- Enfin, l'art en entreprise c'est aussi rendre possible une meilleure connaissance de la création artistique contemporaine et de son histoire. Des cycles de conférences pourraient être proposés au sein d'entreprises, pour des groupements d'entreprises, ou en accompagnement de cette présence, fondamentale, de l'artiste en entreprise.

7.3 / ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DES ARTS VISUELS EN RÉGION OCCITANIE

La Région Occitanie est l'une des régions les plus fréquentées par les touristes durant la saison estivale. Pourtant, les relations entre les opérateurs, les acteurs de l'art et les professionnels du tourisme demeurent timides, voire inexistantes. Pour encourager le développement d'un tourisme des arts visuels en Occitanie, plusieurs programmes pourraient être mis en œuvre, et notamment :

- L'organisation, durant l'été, de parcours de valorisation de l'art contemporain qui bénéficieraient de campagnes de communication dédiées (comme pour les Grands Sites, les sites UNESCO ou encore les stations thermales) ;
- La mise en place d'un tourisme responsable et de proximité, qui permettrait d'associer visite d'expositions et visites d'ateliers d'artistes ;
- La formation des acteurs et opérateurs de l'art contemporain à la gestion de l'activité touristique et la formation des acteurs et opérateurs du tourisme à une meilleure connaissance de l'art contemporain.

7.4 / ENCOURAGER LES NOUVELLES FORMES D'ACTIVITES ET LES NOUVEAUX MODELES ECONOMIQUES.

- Accompagner le développement de nouvelles organisations juridiques et économiques pour les artistes et les diffuseurs notamment le champ de l'économie sociale et solidaire : coopérative d'activité, SCOP, SCIC...y compris dans des formes hybrides : secteurs qui croisent l'art contemporain, le design, les industries créatives, voire l'artisanat d'art.
- La Charte de l'Economie Solidaire de l'Art prône l'invention de nouveaux systèmes solidaires de la création contemporaine (Voir chapitre 1 page 6)

8. COMMUNIQUER ET INFORMER

BESOINS IDENTIFIÉS

- Développer une plateforme numérique d'information à l'échelle de la région.
- Développer les synergies avec le secteur touristique par la mise en place d'itinéraires comprenant des étapes artistiques.
- Organiser des voyages de presse, des supports de communication avec les acteurs du tourisme, du patrimoine, du développement durable.

ATTENTES

8.1 / Développer une plateforme numérique d'information à l'échelle du territoire régional

L'outil à privilégier devra associer des objectifs de communication interne au secteur et externe (publics ou partenaires potentiels d'autres champs d'activité), avec :

- Un espace d'information à destination du «grand public»,
- Un espace de communication professionnel, correspondant en back office à des espaces membres réservés (aux supers administrateurs et administrateurs - opérateurs et artistes),
- Une bourse de mutualisation,
- Un centre de ressources et d'information pour la filière (avec diffusion interne et externe), ressources professionnelles (page 19),
- Un espace mutualisé d'information à la presse,
- Un espace de recherche sur la diversité des pratiques de l'art actuel et d'expression critique.

L'outil devra être pensé en concertation par les responsables institutionnels des différentes institutions, dans un esprit collaboratif, et conçu selon un modèle administrable simplifié, en adéquation avec les usages du web.

Il devra être réalisé en connaissance des dispositifs et sites similaires à l'échelle nationale, voire en partenariat avec eux, pour veiller à ne pas démultiplier les sources d'information et diffuser des contenus spécifiques aux opérateurs d'Occitanie.

La mise en place de l'outil devra s'accompagner d'une stratégie de communication et de valorisation de ses contenus via les réseaux sociaux et dans une visée

participative.

8.2 / Développer les synergies avec le secteur touristique par la mise en place d'itinéraires comprenant des étapes artistiques

- Conforter, étoffer, créer des parcours annuels d'art contemporain existants, portant la visibilité des territoires d'Occitanie et/ou de ses monuments.
- Mettre en place un événement « marqueur » de type biennale, croisant artistes vivant dans la région et artistes nationaux et internationaux, en période estivale. Il devra porter loin la réputation de l'art contemporain en Occitanie, à l'exemple des programmations festivalières du spectacle vivant. Il devra autant que possible être porté par des énergies territoriales, impliquer des acteurs de secteurs de l'économie et du tourisme, et prendre en compte des « réalités » régionales, géographiques ou historiques (programme grands sites, « routes culturelles », figures historiques, artistiques ou autres, etc.).
- Envisager un programme de commande d'œuvres pérennes (Nouveaux commanditaires, commande publique, etc.) avec les structures de l'art contemporain en Occitanie, renforçant les parcours d'expositions et impliquant des sites spécifiques.
- Veiller au respect du maillage sur le territoire et prendre en compte le patrimoine naturel
- Promouvoir l'Occitanie comme territoire de vie et de travail des artistes plasticiens nécessitera de valoriser la présence de nombre d'entre eux par des itinéraires de visite conçus à destination des professionnels extérieurs à la région.

8.3 / Organiser des voyages de presse, des supports de communication avec les acteurs du tourisme, du patrimoine, du développement durable

- Mutualiser des voyages de presse en coordonnant les programmations des institutions et structures temporaires ou permanentes de l'art contemporain.
- Proposer des séjours à des professionnels hors région et/ou étrangers, associant l'offre en art contemporain à d'autres champs d'activité, de manière à inventer des itinéraires artistiques et touristiques inédits.
- Imaginer en concertation avec la filière touristique (réseau des offices de tourisme, Sud de France...) des documents de communication type « cartes », associant les lieux d'art contemporain permanents (notamment les centres

d'art) à d'autres sites culturels, touristiques, à des réseaux de producteurs ou d'industries locales, des sites naturels et des monuments historiques.

Le réseau de l'art contemporain sera ainsi identifié plus fortement à l'intérieur des divers territoires d'Occitanie.

- Favoriser l'édition et la diffusion partagée d'agendas intégrant des manifestations « grand public » et/ou des événements professionnels.
- Développer des partenariats média, sur le territoire et au niveau national, surtout pour les manifestations événementielles.
- Organiser des campagnes générales de sensibilisation permettant d'identifier les institutions d'art contemporain par les publics (amateurs mais aussi mécènes potentiels), et de promouvoir leur travail de fond au moyen d'une connaissance plus globale du secteur.
- Créer un label "Territoires créatifs", qui pointe la qualité d'accueil des artistes et la dynamique artistique des territoires (résidences, centres d'art, ...), avec la promotion des résidences dans les champs de l'économie et du tourisme.

Ont contribué à la rédaction de ce document :

• **Christine Boisson, Agnès Bonnet, Arnaud Fourier, Christelle Kirchstetter, Emmanuel Latreille, Joël Lécussan, Valérie Mazouin, Martine Michard, Manuel Pomar, Sandra Patron.**

• **Le comité de pilotage du SODAVI, constitué des représentants de l'État, de la Région Occitanie, du bureau de l'association Air de Midi et d'Emmanuelle Étienne, Joël Lécussan, Manuel Pomar, représentants des artistes.**

Graphisme : Hélène Maury, MAGCP

